

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 27 janvier 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1801

Election du Président et décisions afférentes

- Composition du Comité syndical
- Election à la Présidence
- Composition du Bureau
- Délégation du Comité syndical au Président
- Délégation de signature
- Désignation du rapporteur au budget

7 Membres présents avec voix délibérative : Béatrice Aliphat (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Richard Miron (CR), Jean-François Luc (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), François Cavallier (CD 83)

2 Pouvoirs : Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Richard Miron (CR) Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Christian Mounier (CD 84)

Membres absents excusés : Patricia Saez (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon), Jacques Demanse (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) : Jean-Philippe Chauvin (CA Grd Avignon), Aurélie Dubreuil (représentant Richard Chemla-NCA), Eric Hansen (OFB), Céline Hayot, Valérie Raimondino, Delphine Vitali, Marie Viala, Christophe Bertrand, Philippe Vitel (CR), Sylvie Gaillard, Guy Parrat (CESER), Jean-François Richon (AMPM), Carole Toutain (CD84), Aurélie Ruffinatti, Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 9 sur 10
Quorum atteint

- Vu** Les délibérations du Comité syndical de l'ARPE relatives aux statuts de l'ARPE : n° 1207 du 16 juin 2009, n° 1243 du 1^{er} décembre 2009, n°1718 du 27 mars 2019 et 1778 du 18 mai 2020 ;
- Vu** Les arrêtés préfectoraux du 1^{er} juin 2010, du 25 juillet 2019, du 21 août 2020 relatifs aux statuts de l'ARPE ;
- Vu** Les délibérations :
n° 1548 du 11 mars 2016 relative à l'élection à la Présidence de l'ARPE et la composition du bureau,
n°1629 du 18 décembre 2017 relative à l'accueil de nouveaux délégués,
n°1664 du 9 juillet 2018 relative à l'accueil de nouveaux membres CESER,
n°1708 du 1^{er} mars 2019 relative à la modification des adhésions, représentations et délégations,
n°1720 du 27 mars 2019 relative au renouvellement de la CAO ;
- Vu** La délibération n° 20-573 de la Région et son annexe, désignant les conseillers régionaux dans les organismes extérieurs, et procédant au remplacement de Madame Mireille BENEDETTI par Monsieur Richard MIRON en tant qu' élu siégeant au Comité syndical ;
- Considérant** Que Madame Mireille BENEDETTI ne faisant plus partie du Comité syndical, il est nécessaire de procéder à l'élection du nouveau Président ou nouvelle Présidente de l'ARPE-ARB ;
Que l'élection du Président de l'ARPE-ARB se fait selon les principes du Code Général des Collectivités Territoriales, comme précisé dans les statuts de l'Agence. Le Président est choisi parmi les membres délégués du Conseil régional. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'acter la nouvelle composition du Comité syndical :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 6 membres délégués, élus au sein de l'Assemblée Régionale	
Titulaires	
Richard MIRON	
Anne CLAUDIUS-PETIT	
Béatrice ALIPHAT	
Chantal EYMEOUD	
Maud FONTENOY	
Jean-François LUC	
Autres collectivités : un délégué, élu au sein de l'Assemblée délibérante de la collectivité, assisté d'un suppléant	
Titulaires	Suppléants
CD 13 : Didier REAULT (Vice-Président)	Patricia SAEZ
CD 83 : François CAVALLIER (Vice-Président)	Jean-Guy Di GIORGIO
CD 84 : Christian MOUNIER (Vice-Président)	Laure COMTE-BERGER
CA Grand Avignon : Philippe ARMENGOL	Jacques DEMANSE

- d'élire **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente** de l'ARBE :

- Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1
- Nombre d'élus présents ou représentés : 9/10
- Elue au 1^{er} tour à la majorité

- d'acter la **composition du bureau** :

La Présidente : **Anne CLAUDIUS-PETIT**

Les Vice-Présidents :

Titulaires	Suppléants
CD 13 : Didier REAULT (Vice-Président)	<i>Patricia SAEZ</i>
CD 83 : François CAVALLIER (Vice-Président)	<i>Jean-Guy Di GIORGIO</i>
CD 84 : Christian MOUNIER (Vice-Président)	<i>Laure COMTE-BERGER</i>

- **de déléguer** pour la durée du mandat à la **Présidente**, en complément de ses attributions fixées par les statuts :
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (article 2122-22 4[°] du CGCT),
 - de signer les contrats et conventions, ainsi que leurs avenants éventuels, affectant la structure et la réalisation des missions dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
 - de signer les documents contractuels et leurs éventuels avenants relatifs à la passation de marchés à l'égard de tiers débiteurs (recettes),
 - de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (article 2122-22 6[°] du CGCT),
 - d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (article 2122-22 24[°] du CGCT).

La Présidente rend compte de l'exercice de ces diverses compétences à l'occasion de la réunion la plus proche du Comité Syndical.

- Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2021-02-04

- de donner à **Monsieur Richard MIRON** une délégation de signature en cas d'empêchement ou d'absence de la Présidente pour tous les actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives (notamment mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables) relevant de la délégation du Président.

- Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
- Nombre d'élus présents ou représentés : 9/10

- de nommer **Monsieur Christian MOUNIER, Rapporteur au Budget.**

- Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
- Nombre d'élus présents ou représentés : 9/10

Fait et délibéré à Marseille, le 4 février 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

3. 1000
1000 1000
1000 1000